

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2018

Le Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz - Académie des Beaux-Arts - 2018 sera présidé par **François Espinasse**, professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon.

Le jury est composé d'organistes, d'un Membre de l'Académie des Beaux-Arts, d'un Représentant du Ministère de la Culture et de personnalités du monde de la musique.

Jury 2018,

François ESPINASSE, professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, président

Edith CANAT de CHIZY, Compositeur, Présidente de l'Académie des Beaux-Arts

Thierry ESCAICH, Compositeur, Membre de l'Académie des Beaux-Arts

Christophe MILLET, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers, Expert mandaté par Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles

Marie-Pierre COCHEREAU, Professeur au CRR de Caen / **Vincent GRAPPY**, Titulaire de l'Orgue de la Cathédrale de Blois, Professeur au Conservatoire de Musique de Vierzon

Gunnar IDENSTAM, Organiste, Compositeur, Grand Prix International de Chartres

Véronique LE GUEN, Organiste, Directrice-adjointe de l'Académie de Musique et d'arts Sacrés de Sainte-Anne d'Auray

Lidia KSIĄŻKIEWICZ, Professeur au Conservatoire de Musique et à l'Académie Supérieure de Strasbourg, Titulaire du Grand-Orgue de la Cathédrale de Laon

Jean-Charles GANDRILLE, Compositeur, Organiste Titulaire de l'Orgue de Notre-Dame d'Auvers-sur-Oise

1-Conditions d'inscription :

Les candidats doivent être âgés de moins de 30 ans au 13 mai 2018.

Ils sont issus des Conservatoires Nationaux à Rayonnement Régional / Départemental ou des Conservatoires Municipaux de la Ville de Paris. L'accès au Concours est réservé aux candidats étant, au minimum, en cours de cycle spécialisé ou cycle à orientation professionnel ou cycle d'enseignement professionnel initial.

Pour les candidats étrangers, une commission d'équivalence statuera selon le niveau du candidat sur la base des justificatifs produits.

Le dossier d'inscription doit être adressé avant le 15 janvier 2018 à la CSPO contenant:

Ø le **bulletin d'inscription**

Ø un enregistrement sur CD audio du choral en trio en La majeur (Leipzig) « Allein Gott in der Höh' sei Ehr » de Johann Sebastian Bach et Esquisse en fa mineur de Robert Schumann - œuvres imposées

Ø une notice descriptive de(s) l'instrument(s) utilisé(s)

Ø un justificatif de diplôme délivré par le Directeur de l'établissement

Ø un curriculum vitæ indiquant le nom des différents professeurs d'orgue.

2 - Déroulement des épreuves :

Mi janvier 2018, le titre de l'œuvre imposée pour la finale est mis en ligne sur le site du festival : **www.printempsdesorgues.fr**

Le Comité du Festival se réunit fin janvier, en présence de membres du Jury, et sélectionne les 8 demi-finalistes.

Fin janvier 2018, les résultats sont communiqués aux candidats.

Chacun des candidats sélectionnés et présents à la demi-finale recevra une somme forfaitaire de 500€ en dédommagement de ses frais de déplacement.

Avant la fin du mois de février, les candidats retenus feront connaître à la CSPO leurs programmes libres de 10 minutes pour la demi-finale et de 10 minutes pour la finale choisis dans une liste proposée par le Jury.

Pour le programme libre de la demi-finale, d'une durée maximale de 10 minutes, les candidats devront choisir une ou des œuvres dans la liste suivante :

Nikolaus Bruhns : *Prélude et fugue en sol mineur*

Dietrich Buxtehude : un des 3 préludes et fugues en sol mineur (au choix)

Louis Claude Daquin : *Noël étranger*

Alexandre Boëly : *Fantaisie en Si bémol majeur*

Marcel Dupré : *Cortège et litanie*

Jehan Alain : *Variations sur un thème de Clément Jannequin*

Olivier Messiaen : « *Les anges* » (extrait de la Nativité de notre Seigneur)

Pour le programme libre de la finale, d'une durée maximale de 10 minutes, les candidats devront choisir une ou des œuvres dans la liste suivante, afin d'arriver à un programme comprenant des œuvres d'esthétiques et de styles variés :

Vincent Lübeck : *Prélude et fugue en Mi majeur*

Nicolas de Grigny : *Offertoire sur les grands jeux de la Messe*

Alexandre Guilmant : *Final de la 1^{ère} sonate en ré mineur op. 42*

Charles-Marie Widor : *Intermezzo de la 6^{ème} symphonie*

Louis Vierne : *Adagio de la 3^{ème} symphonie*

Marcel Dupré : « *Le monde dans l'attente du sauveur* » (extrait de la Symphonie-Passion)

Maurice Duruflé : *Scherzo*

Olivier Messiaen : « *Transports de joie* » (extrait de l'Ascension)

André Isoir : *Variations sur un psaume huguenot*

Jean Guillou : *Allegro giocoso (3^{ème} mouvement) de la Sinfonietta*

Les candidats disposent d'une journée de répétition par instrument sans aucun assistant. Une répétition supplémentaire a lieu avant chaque épreuve avec les assistants agréés par le Festival.

3 - Récompenses

Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz - Académie des Beaux-Arts – 2018 :

Le lauréat du Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz-Académie des Beaux-Arts - 2018 reçoit une récompense de 4.500 € sous la Coupole de l'Institut de France, le 3^{ème} mercredi du mois de novembre. Plusieurs engagements pour des récitals sont proposés au lauréat, notamment à l'église de la Madeleine à Paris, au CRR de Strasbourg... et dans le cadre du *Printemps des Orgues* à l'occasion de la *Nuit de l'Orgue* et des *Journées du Patrimoine*.

Prix de la Ville d'Angers :

Le second lauréat dans le choix du Jury se voit attribuer une récompense de 1.000 €.

Prix du Public :

Le public présent lors de la Finale votera pour élire le « Lauréat Coup de Cœur du Public du Grand Prix d'Orgue Florentz » qui recevra une récompense de 500 € offerte par la CSPO.

4 - Dates du concours

Demi-finale le Samedi 12 Mai 2018 à 15h00 – Église de Beaufort-en-Vallée

8 demi-finalistes interprètent un programme libre de 10 minutes choisi dans la liste proposée par le jury (voir §2 ci-dessus) et les œuvres imposées : choral en trio en La majeur (Leipzig) « Allein Gott in der Höh' sei Ehr » de Johann Sebastian Bach et Esquisse en fa mineur de Robert Schumann.

Le jury retiendra quatre finalistes qui concourront le lendemain à la cathédrale d'Angers. Les résultats seront proclamés en présence du public, dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Beaufort-en-Vallée.

Finale le Dimanche 13 Mai 2018 à 15h00 – Cathédrale St-Maurice d'Angers

4 finalistes interprètent un programme libre de 10 minutes choisi dans une liste proposée par le jury (voir §2 ci-dessus) et les œuvres imposées : *Fantaisie et fugue en sol mineur* de Johann Sebastian Bach et la commande du festival au compositeur Jean-Charles Gandrille, avec le soutien de la SACEM, communiquée mi-janvier.

Les résultats seront proclamés, en présence du public, dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers.

5 – Contacts :

Pour les questions artistiques :

François-Henri Houbart, Professeur honoraire du CRR de Rueil-Malmaison : **frhh@aliceadsl.fr**

Pour les questions administratives :

Maryvonne Fleury: +33 (0)6 34 24 19 80 ou **maryvonnefleury-lourson@hotmail.fr**



Grand Orgue de la cathédrale d'Angers



Grand Orgue Eglise de Beaufort-en-Vallée